



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

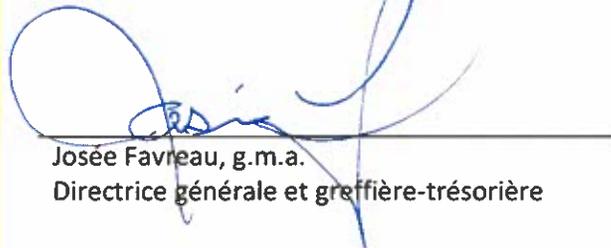
AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 004-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 026-2024 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS :**

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 004-2025 modifiant le règlement numéro 026-2024 sur les permis et certificats.
2. QUE le projet de règlement numéro 004-2025, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 5 mai 2025 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement numéro 004-2025 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 28^E JOUR D'AVRIL 2025.



Josée Favreau, g.m.a.

Directrice générale et greffière-trésorière